

- 5 JAN. 2023

**MAIRIE
de TORCY**

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 27/12/2022

N° PC 071 540 22 M0011

| | |
|------------------------|--|
| Par : | Monsieur NECHBA Ridha et Madame NECHBA Assia |
| Demeurant à : | 495 ROUTE DES PERRAUDINS 71210 TORCY |
| Sur un terrain sis à : | 495 ROUTE DES PERRAUDINS 71210 TORCY 540 AM 71, 540 B 101, 540 B 122, 540 B 124 1357 m² |
| Nature des Travaux : | Extension de l'habitation Démolition d'un abri à bois |

Surface de plancher créée: 53,85 m²

Le Maire de la Ville de TORCY

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,

Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 07/03/2017,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent permis de construire est **ACCORDE**.

Date d'affichage en Mairie

de l'avis de dépôt :

27 DEC. 2022

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le **- 9 JAN. 2023**

et publié, affiché ou

notifié le **13 JAN. 2023**

LE MAIRE, **Philippe PIGEAU**

TORCY, le - 5 JAN. 2023

Le Maire,



Philippe PIGEAU



Information : La présente décision donnera lieu à la perception de la Taxe d'Aménagement et de la Redevance d'Archéologie Préventive dont les montants seront notifiés ultérieurement.